

L'évolution des dépenses publiques d'investissement en Europe¹

L'observation de l'évolution des dépenses d'investissement permet de tirer deux conclusions :

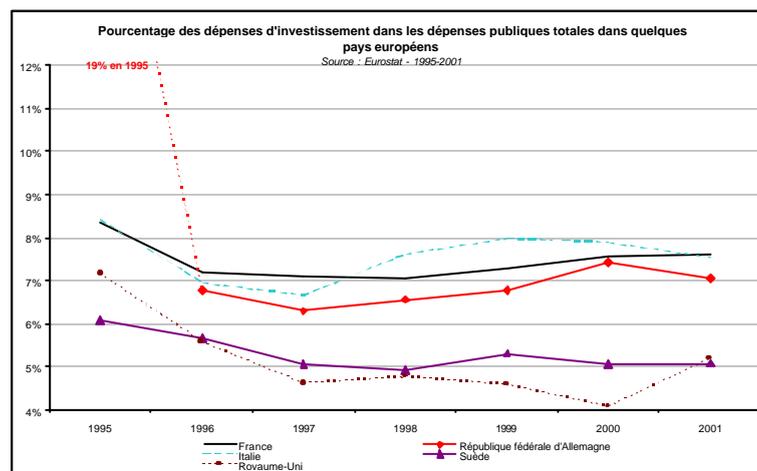
- les dépenses d'investissement n'ont pas plus souffert que les dépenses de fonctionnement des restrictions budgétaires mises en œuvre en Europe depuis 1995
- l'investissement public est essentiellement réalisé en France par le secteur des collectivités locales, qui est le seul en situation excédentaire. Retirer les dépenses d'investissement de la logique du calcul du PSC est une façon de renoncer à maîtriser l'explosion des dépenses sociales qui constituent le risque de déficit le plus important.

1. Les dépenses d'investissement représentent une faible partie des dépenses publiques. Leur part dans les dépenses totales est restée stable depuis 1995.

Les dépenses des administrations sont essentiellement des dépenses de fonctionnement. La part des dépenses d'investissement dans le total des dépenses des administrations publiques est pratiquement stable depuis 1995. Les restrictions budgétaires imposées par les critères de Maastricht, puis par le PSC, n'ont pas amené des coupes plus fortes dans les dépenses d'investissement que dans les dépenses de fonctionnement.

Pourcentage des dépenses autres qu'investissements dans le total des dépenses

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<i>Belgique</i>	95%	95%	94%	94%	94%	94%	95%
<i>Allemagne</i>	81%	93%	94%	93%	93%	93%	93%
<i>France</i>	92%	93%	93%	93%	93%	92%	92%
<i>Italie</i>	92%	93%	93%	92%	92%	92%	92%
<i>Suède</i>	94%	94%	95%	95%	95%	95%	95%
<i>Royaume-Uni</i>	93%	94%	95%	95%	95%	96%	95%



¹ La comparaison des dépenses publiques en Europe a été rendue possible par la mise en place d'un système européen des comptes en 1995. Le système européen des comptes (SEC) permet de disposer de statistiques sur les dépenses publiques harmonisées et fiables.

2. Dans le cas de la France, les dépenses d'investissement sont principalement le fait des collectivités locales. Soustraire ces dépenses du pacte de stabilité n'améliorerait en rien la situation des administrations centrales et de sécurité sociale qui supporteront à terme le poids des dépenses de retraites et santé.

Le PSC a été créé pour favoriser un retour à l'équilibre dans la perspective du financement du vieillissement de la population à venir. Les charges résultant de ce choc démographique incomberont exclusivement aux administrations de sécurités sociales et à l'État, et très peu aux collectivités locales. Les dépenses qu'il faut pouvoir maîtriser à terme, ce sont les dépenses de l'État et des administrations de sécurité sociale, car ce sont ces deux postes dont le déficit risque d'exploser.

Or les dépenses d'investissement des administrations publiques sont supportées pour plus des 2/3 par les collectivités locales² :

Dépenses d'investissement (FBCF) en 2001 par	
Total en Md€	48 900
<i>dont :</i>	
Administration centrales (<i>Etat et Organismes divers d'administrations centrales</i>) (APUC)	20%
Administrations publiques locales (APUL)	71%
Administrations de sécurité sociales (ASSO)	8%

En retirant les dépenses d'investissement du total des dépenses des administrations publiques (APUL, ASSO, APUC), on diminue le montant total des dépenses pour réduire artificiellement le déficit total des APU. Mais surtout ainsi, **on évite aux deux secteurs qui présentent un besoin de financement (APUC, ASSO) de faire les efforts de maîtrise de dépenses nécessaire.**

Retirer les dépenses d'investissement de la logique du calcul du PSC est une façon de renoncer à maîtriser l'explosion des dépenses sociales.

² Les collectivités locales ont dégagé en 2001 une capacité de financement de 0,2 point de PIB.